

Correspondance
avec le Ministère des Travaux Indiens

21 DEC. 1938

~~Cabinet du Président~~

Copie pour le Dossier

Avisé le

Le Secrétaire Général

(22 Dec. 1938)

D 9320/2/263

**COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

| | |
|----------------------------------------|--------------|
| SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS | |
| 24 DEC 1938 | |
| DIRECTION GÉNÉRALE | |
| 27 DEC. 1938 | |
| Dossier | Pièce N° |
| <i>D 9320/2/263</i> | <i>2/263</i> |

Monsieur le Ministre,

Dans sa séance du 11 mai 1938, le Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer français a fixé les règles générales de la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents Organismes où elle possède une participation financière.

Les désignations nominatives des représentants de la Société Nationale dans ces Conseils ont occasionné de nombreux remaniements, en raison de la décision prise d'attribuer des postes d'Administrateur, soit aux Administrateurs de la S.N.C.F., soit aux fonctionnaires en activité de la S.N.C.F., les fonctionnaires retraités des anciens Réseaux n'étant maintenus qu'à titre exceptionnel.

Pour tenir compte de la démission demandée aux Administrateurs représentant les anciens Réseaux et pour unifier la situation des nouveaux Administrateurs représentant la S.N.C.F., le

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
 Direction Générale des Chemins de fer et
 des Transports.

21 DEC 1938

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux Administrateurs démissionnaires et aux Administrateurs maintenus, propriétaires des actions déposées en garantie de leur gestion d'Administrateur, le rachat de ces titres à leur prix d'acquisition.

21 DEC 1938
DIRECTION GÉNÉRALE
27 DEC 1938

Ces rachats, dont le montant a été rattaché au Compte de l'Établissement, sont virtuellement terminés.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la liste détaillée par Société et par Administrateur de ces rachats d'actions, en distinguant les 2 catégories d'Administrateurs visés ci-dessus.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Signé: GUINAND *JK*

Les désignations nominatives des représentants de la Société Nationale dans ces Conseils ont occasionné de nombreux remaniements, en raison de la décision prise d'attribuer des postes d'Administrateur, soit aux Administrateurs de la S.N.C.F., soit aux fonctionnaires en activité de la S.N.C.F., les fonctionnaires retraités des anciens réseaux n'étant maintenus qu'à titre exceptionnel.

Pour tenir compte de la démission demandée aux Administrateurs représentant les anciens réseaux et pour unifier la situation des nouveaux Administrateurs représentant la S.N.C.F., le

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
Direction Générale des Chemins de fer et
des Transports.